

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-  
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

-----

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

-----

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL  
CIVIL DE L'ETAT

-----

SECRET N° 00/063 du 10/01/86  
INTERIEURS.DGFP.DGPCE

portant inscription au tableau d'avancement  
au titre de l'année 1982 des Professeurs  
certifiés de Lycée des cadres de la catégo-  
rie A, hiérarchie I des services sociaux  
(Enseignement) de la République Populaire  
du Congo.

-----

//E PREMIER MINISTRE,

(/I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 076/84 du 7.12.84 portant ratifica-  
tion de l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification des  
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut  
général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du  
Congo ;  
(/u le décret n° 62/130/PP du 9.5.1962 fixant  
le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la Répu-  
blique Populaire du Congo ;  
(/u le décret n° 62/197/PP du 5.7.1962 fixant  
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62  
du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la Républi-  
que Populaire du Congo ;  
(/u le décret n° 62/198/PP du 5.7.1962 relatif  
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de  
l'Etat ;  
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1958 fixant le rè-  
glement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République  
Populaire du Congo ;  
(/u le décret n° 64/135/PP-BE du 22.5.1964 fi-  
xant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République  
Populaire du Congo ;  
(/u le décret n° 65/170/PP-BE du 25.6.1965 rè-  
glementant l'avancement des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant  
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/PP du 5.7.1962 fi-  
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de  
la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret 67/304/MJT-DGT du 30.9.1967 mo-  
difiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de  
l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions  
des articles 19, 20, et 21 du décret n° 64/165/PP-BE du 22.5.1964  
fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;  
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant  
déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant  
nomination du Premier Ministre ;  
(/u le décret n° 85/1423 du 7/12/85 portant  
nomination des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant  
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;  
(/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.1984 au  
décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du  
Gouvernement ;  
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 détermi-  
nant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,  
avancements et révisions des situations administratives des Agents  
de l'Etat ;  
(/u le Procès-Verbal de la Commission Adminis-  
trative Paritaire en date du 15.7.85.  
d'avancement

// ) E C R E T E :

...../.....

D.G.B.

D.C.F.

*M. Mouss*

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1982 les Professeurs certifiés de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent ACC et RSMC= Néant.

AU 2° ECHELON

- BIAHOUILA Iacien, P/C du 17.12.82 en Sce à Brazzaville
- MAKOSSO Josée Pascal, P/C du 1.10.82 en Sce à Pointe-Noire
- GANDZIEN Matrice, P/C du 3.9.82 en Sce à Brazzaville

AU 5° ECHELON

- GANTSUI Pierre, P/C du 1.10.82 en Sce à LWANDA
- KODIA Paul, P/C du 23.9.82 en Sce en Angola

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 Janvier 1986

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

*[Signature]*  
Bernard COMBO MATSIONA.-

*[Signature]*  
Ange Edouard P O U N G U I.-

ABLIATIONS :

DGFP.....2  
MESS/CAB.....2  
D.G.B.....2  
D.F.E.....2  
B/SOLDE.....2  
B/COURRIER.....2  
DPAA.....5  
TRESOR.....2  
D.G.E.S.....2  
PETRASSEIC.....2  
JONFC.....2  
DRES.....3  
DOSSIERS/DPAA.....5  
DOSSIERS/DGFP.....5  
INTERESSES.....5  
B.STAT.-DGFP ..... 2